

DEPARTEMENT DE L'INDRE

Commune de Langé

Procès-verbal du Conseil Municipal SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

en exercice 9
présents 7
votants 9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune de LANGE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de M. GARGAUD Patrick, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : GARGAUD Patrick, COUTANT Bernadette, GAUTIER Marc, JACQUELIN Jocelyne,
MARY Anaïs, PENISSARD Jean, ALLARD Virginie.

Absents : MASSON Jean-François, ROBIN Thierry.

Procurations : MASSON Jean-François donne procuration à COUTANT Bernadette, ROBIN Thierry
donne procuration à GARGAUD Patrick.

ALLARD Virginie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Deux points sont à rajouter à l'ordre du jour : avis sur le projet régional de santé 2023-2028, et
approbation du RPQS 2022 du syndicat des eaux Boischaut Nord. Le conseil municipal accepte
ces ajouts.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juin 2023.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023 n'appelant aucune observation, est approuvé à
l'unanimité des membres présents.

**1 – OBJET : retrait de la communauté de communes Ecueillé-Valençay du syndicat
départemental des transports scolaires de l'Indre.**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est membre du Syndicat Départemental des
Transports Scolaires de l'Indre.

L'objet de ce syndicat est :

- d'informer les collectivités locales qui le composent de toutes les dispositions concernant le transport des élèves,
- de coordonner l'action de ces collectivités organisatrices de circuits,
- de regrouper les organisateurs concernés, en vue de procéder à l'assurance collective des risques qui leur incombent et aux actions jugées nécessaires pour la sécurité au titre des transports scolaires.

Ce syndicat a été créé en 1978 par substitution au Syndicat de Ramassages Scolaires de l'Indre pour une durée illimitée. Son siège social est basé en Mairie de Buzançais. Il est constitué des communes et EPCI suivants :

Communes adhérentes :

Arthon, Belabre, Chabris, Chasseneuil, Clion-sur-Indre, Crevant, Fléré-la-Rivière, Heugnes, La Berthenoux, Le Poinçonnet, Luant, Palluau-sur-Indre, Poulaines, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Pierre, Prissac, Reully, Saint-Août, Saint-Denis-de-Jouhet, Saint-Georges-sur-Arnon, Saint-Marcel, Saint-Maur, Selles-sur-Nahon, Vendoeuvres

Syndicats Intercommunaux adhérents :

Syndicat du Collège d'Ardentes, Syndicat de la Région d'Argenton-sur-Creuse, Syndicat du RPI Badecon Le Pin/Chavin/Le Menoux/Malicornay, Syndicat du Blanc, Syndicat du RPI Bouges-le-Château/Baudres/Rouvres-les-Bois, Syndicat de Buzançais, Syndicat du RPI Chassignolles/Le Magny, SIVOM de la Région de Châtillon-sur-Indre, Syndicat des écoles de Cuzion/Gargillesse/Saint-Plantaire/Orsennes/Pommiers, Syndicat de Déols, SIVOM d'Ecueillé, Syndicat du RPI Gournay/Maillet, Syndicat du secteur d'Issoudun, Syndicat du RPI La Berthenoux/Saint Christophe en Boucherie/Thevet Saint-Julien/Vic-Exempt, SIVU de La Châtre, Syndicat du RPI Lourouer-Saint-Laurent/ Nohant-Vic-Saint Chartier/Verneuil sur Igneraie, Syndicat de Luant, Syndicat du RPI Lys Saint-Georges/Sarzay/Tranzault, SIVOM de Mers-sur-Indre/Montipouret, Syndicat du RPI Mouhet/La Châtre-l'Anglin, Syndicat du RPI Neuillay-les-Bois/Méobecq, Syndicat du RPI Nuret-le-Ferron/La Pérouille, Syndicat de Saint-Benoît-du-Sault, Syndicat du RPI Saint Civran/Sacierges-Saint-Martin/Chazelet/ Luzeret/Roussines, Syndicat de la Région de Saint-Gaultier, SIVOM de Sainte-Sévère, Syndicat de Tournon-Saint-Martin, Syndicat du RPI Villentrois/Faverolles/Lye

Communauté de Communes adhérentes :

CDC de la Marche Berrichonne, CDC de Levroux Boischaut Champagne, CDC de Champagne Boischauts, CDC Cœur de Brenne, CDC du Val de Bouzanne, CDC du Pays d'Eguzon Argenton – Vallée de la Creuse pour les communes de Badecon-le-Pin, Baraize, Bazaiges, Ceaulmont, Cuzion, Eguzon-Chantôme, Gargillesse-Dampierre et Pommiers, CDC Ecueillé – Valençay pour les communes de Fontguenand, Langé, Luçay-le-Mâle, Lye, Valençay, La Vernelle, Veuil, Vic-sur-Nahon et Villentrois – Faverolles-en-Berry

En 2022, la contribution de la CCEV était de 430 €.

Considérant que les transports scolaires relatifs au collège Alain-Fournier de Valençay est désormais une compétence de la Région Centre-Val de Loire, et que l'assurance de la Région Centre-Val de Loire ainsi que celle souscrite par la CCEV couvre l'intégralité des risques encourus en matière de transport d'élèves vers le Collège Alain-Fournier de Valençay, le Bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay du 18 avril 2023 et le conseil communautaire du 15 mai 2023 ont émis le souhait d'un retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

Ce retrait se déroule en trois étapes :

1. Le conseil municipal de chaque commune membre de la CCEV est amené à se prononcer sur le retrait de la CCEV du syndicat ;
2. Si la majorité qualifiée des conseils municipaux a approuvé la sortie de la CCEV, la Présidente informe le Président du syndicat de sa volonté de s'en retirer ;
3. Le Président du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre sollicite les autres collectivités et EPCI membres concernant le souhait de la CCEV de sortir du syndicat, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le principe du retrait, leur silence valant décision défavorable.

La décision de retrait est prise par le représentant de l'Etat dans le département concerné.

Les modalités financières et patrimoniales relatives à ce retrait doivent être déterminées par la CCEV et le Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre d'un commun accord et doivent faire l'objet d'une délibération concordante ultérieure. A défaut d'accord, il appartiendra au Préfet saisi par la CCEV ou par le Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre de régler les modalités financières et patrimoniales du retrait.

Considérant l'absence d'actif propre à la CCEV, la Présidente proposera un retrait simple, sans compensation financière.

Il convient que le conseil municipal de la commune de Langé se prononce sur le retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L.5211-19 et L5212-29,

Vu les statuts du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre approuvé par arrêté préfectoral du 18 janvier 2017,

Considérant que les transports scolaires relatifs au collège Alain-Fournier de Valençay est désormais une compétence de la Région Centre-Val de Loire,

Considérant que l'assurance de la Région Centre-Val de Loire ainsi que celle souscrite par la CCEV couvre l'intégralité des risques encourus en matière de transport d'élèves vers le Collège Alain-Fournier de Valençay.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve le retrait de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre,**
- **Demande à Monsieur le Maire d'en informer la Présidente de la CCEV,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture le 29/09/2023*

2- OBJET : positionnement du conseil municipal de Langé sur le développement de l'éolien et des énergies alternatives dans l'Indre.

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu en mairie du collectif Indre-Energies Responsables, portant sur le développement de l'éolien dans l'Indre et des sources d'énergies alternatives (photovoltaïque, biomasse, ...) dans le département de l'Indre.

Le collectif Indre-Energies Responsables souhaite connaître le positionnement des conseils municipaux sur ce sujet.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'opposer fermement à l'implantation de l'éolien et à la biomasse dans le département de l'Indre, mais reste ouvert à l'implantation du photovoltaïque.

*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture le 29/09/2023*

3 – OBJET : avis sur le projet régional de santé 2023-2028.

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier daté du 23 mai 2023 reçu en mairie de l'ARS Centre-Val de Loire, portant sur le lancement officiel de la consultation réglementaire sur le projet régional de santé ; ainsi que celui du Conseil Départemental de l'Indre en date du 06 juillet 2023 rendant un avis négatif sur ce projet.

L'avis des conseils municipaux est requis pour les deux documents suivants :

- Le schéma régional de santé : il détermine les objectifs opérationnels et prioritaires de la région Centre – Val de Loire en matière de santé pour les cinq ans à venir.
- Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies, déployé pour les cinq ans à venir.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance plénière du 26 juin 2023, le Conseil Départemental de l'Indre, a rendu un avis négatif sur ce sujet, jugeant les réponses à ce programme largement insuffisantes pour lutter contre la désertification médicale, renforcer l'offre hospitalière et apporter les réponses dont l'ARS a la responsabilité directe, aux besoins d'accompagnement et de soins aux personnes âgées, aux enfants et aux adultes en situation de handicap.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal de d'émettre un avis négatif sur le projet régional de santé 2023-2028.

*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture le 29/09/2023*

OBJET : approbation du RPQS 2022 du syndicat des eaux du Boischaut Nord

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'approuver le RPQS du syndicat des eaux du Boischaut Nord.

Par courrier arrivé en mairie le 26/09/2023, son Président se propose de venir faire une présentation du RPQS 2022 au conseil municipal.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de reporter cette délibération à la prochaine réunion de conseil.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses.

☞ **Cérémonie du 11 novembre** : rassemblement à 11h00 devant la mairie pour dépôts de gerbes au monument aux morts et au cimetière, suivi du vin d'honneur à la salle des fêtes.

☞ **Vérification des bornes incendies** : la vérification et l'entretien des bornes incendies n'a jusqu'à présent pas été fait. Demander des devis à plusieurs entreprises pour réaliser cet entretien.

☞ **Changement de puissance électrique EDF** : EDF a réalisé une étude sur la puissance électrique utilisée pour l'éclairage public. Ils proposent de descendre la puissance à 1,8 Kva. Nous attendons un retour du SDEI pour s'assurer que cela ne posera pas problème.

☞ **Vidéo-protection** : les caméras ne pouvant être raccordées directement sur l'éclairage public car celui-ci ne fonctionne que la nuit et pas en continu, il faut envisager un autre mode de raccordement qui augmente considérablement le devis fait par l'entreprise DIXIS. Voir pour autre devis.

☞ **Pont route de Vicq** : Un bureau d'étude mandaté par le CEREMA a effectué un diagnostic complet du pont route de Vicq. Celui-ci est en très mauvais état, et le coût des travaux sera certainement très élevé. La CCEV ne projette pas de faire les travaux rapidement. Sujet à revoir.

☞ **Reprise des concessions au cimetière** : revoir le dossier pour le nombre de concessions à reprendre, avant de recontacter l'entreprise pour actualisation du devis.

☞ **Adressage** : réunir rapidement la commission en réunion avec M. SAUTEUR de La Poste, pour revoir le travail déjà effectué et qui n'était pas correct.

☞ **Prépa'risk** : l'association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques propose aux communes d'organiser des exercices de simulation de gestion des risques majeurs, naturels et technologiques. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de s'inscrire à l'un d'eux pour fin octobre voir début novembre. Le PCS de Langé étant en place, le conseil municipal, accepte de participer à un exercice.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
La séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance,

Virginie ALLARD



Le Maire,

Patrick GARGAUD

